

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL1096

présenté par
M. Questel, rapporteur

ARTICLE 12

Compléter l'alinéa 24 par les mots :

« de retard. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.